



# VEYRIER - ENSEMBLE

INDEPENDANT ET SANS PARTI PRIS

Président : Daniel Froidevaux  
Route Antoine-Martin 20, 1234 Vessy  
Tél. : +4122 784 37 65

MAIRIE DE VEYRIER  
A l'attention de M. Max MULLER  
Président du Conseil municipal

1255 Veyrier

Veyrier, le 7 mars 2012

Concerne : Lettre ouverte au Conseil municipal de Veyrier

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Vous n'êtes pas sans ignorer que le nombre de vols et d'agressions, parfois avec grande violence, augmente sur le territoire suisse, genevois, Veyrier n'étant pas épargné.

En effet, la Tribune de Genève du 24 février 2012, relatait l'agression d'une personne âgée chez elle à Chêne-Bourg. Il y était précisé que l'intervention d'un voisin avait été nécessaire et qu'en favorisant les liens entre voisins, en améliorant le partenariat entre la population et la police, on vise à lutter contre les délits.

Dans « Le Matin » du 28 janvier 2012, le Commandant de la police cantonale vaudoise (M. Jacques Antenen) ouvrait une nouvelle "porte" de réflexion et précisait "Nous comptons sur l'aide du public".

Il faut se rendre à l'évidence, la situation ne changera que si nous avons de nouvelles approches.

Celle que nous vous proposons est basée sur le principe de la « surveillance mutuelle » qui a fait ses preuves au Canada, aux Etats-Unis, en Australie, dans le canton de Vaud et bientôt à Genève. Elle favorise les liens entre voisins et améliore le partenariat entre la population et la police.

Nous souhaitons également l'adapter particulièrement à notre commune en créant une centrale de liaison propre à Veyrier.

Le principe en serait le suivant :

Si vous êtes la victime ou si vous voyez une victime, vous appuyez sur une touche prédéfinie de votre portable ou tout autre matériel relié à la centrale et instantanément celle-ci informe les habitants du réseau du quartier, le 117, la police municipale, et le garde privé en station sur le territoire de la commune. Chacun agit en fonction de ses attributions, celle des habitants du réseau du quartier étant par exemple simplement d'observer et rester vigilants.

On peut d'ores-et-déjà convenir d'avantages complémentaires par rapport à une victime qui téléphone au 117 comme cela est convenu actuellement.

La victime a informé plusieurs acteurs d'intervention.

En effet, des actions préprogrammées peuvent être instantanément ordonnées aux professionnels de la sécurité.

Par exemple le garde privé en service à Veyrier se rend immédiatement sur les lieux, les habitants de décider d'observer en suivant les consignes de la police. Si un délinquant veut commettre une deuxième infraction, la tâche n'en sera que plus difficile pour lui. Des alarmes privées pourraient également être raccordées.

La centrale, véritable base de données, permettrait d'avoir une vue d'ensemble sur la sécurité de la commune, et dans le temps, de mieux organiser la surveillance de notre territoire. Les personnes partant en vacances pourront s'y annoncer afin qu'une surveillance puisse être programmée.

En conséquence, nous proposons au Conseil municipal d'inviter le Conseil administratif à mandater un professionnel de la sécurité afin de proposer et mettre en place une centrale de liaison communale, reliée à des réseaux d'habitants, par l'intermédiaire de leurs téléphones portables ou autres.

Ces réseaux devraient permettre à un habitant, victime ou témoin, d'appuyer sur une touche prédéfinie de son portable ou autre, d'informer cette centrale, qui, instantanément informe le 117, la police municipale, le garde privé en service et les habitants du quartier reliés au réseau du quartier.

Veillez croire, Monsieur le Président du Conseil municipal, à l'assurance de notre considération distinguée.

Daniel FROIDEVAUX, président